



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 69267

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt le « Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage », annoncé par ses soins, le 21 mars 2001, demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser les perspectives de son action tendant à « conforter dans la formation initiale spécialisés des enseignants spécialisés, option E, F, G, la prise en compte des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit et les connaissances concernant les troubles spécifiques du langage en insistant notamment sur les aspects didactiques et pédagogiques ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69267

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6567